

La genèse du républicanisme moderne et la Constitution de 1787

François Côté-Vaillancourt, *Université Laval*

L'un des pièges fondamentaux en philosophie consiste à ignorer l'évolution sémantique des termes au cours des années et à transposer la compréhension d'un objet d'une époque vers une autre où elle ne s'applique pas. Si ce piège peut frustrer, son corollaire est par ailleurs extrêmement intéressant pour la réflexion; soit la possibilité d'étudier la création et la redéfinition d'une idée comme un phénomène accompagnant le changement social et intellectuel. Le présent essai se veut l'accomplissement d'une telle entreprise, avec pour objet un concept central dans la pensée politique moderne, celui de républicanisme.

La thèse exposée sera celle d'une transformation globale de la conception républicaine de sa forme classique (telle qu'on la retrouve chez Machiavel et dans la Renaissance en général) à sa forme contemporaine. Le moment charnière de ce passage étant l'Amérique du XVIII^e siècle, l'attention se portera avant tout sur les principes guidant le travail constitutionnel de 1787, abordés en tant que manifestation puissante de la pensée de l'époque.

Si ceci peut laisser croire – à la manière de l'étranger d'Élée qui, chez Platon, prétend parler de politique accessoirement, pour enseigner à diviser¹ –, que le choix d'étudier la construction de 1787 est purement subordonné à un exercice formel, il n'en sera évidemment rien. Entre tous les exemples possibles, le choix du républicanisme et de ce contexte n'est pas innocent; il est en soi fondateur pour la pensée politique moderne. En effet, si les Pères Fondateurs ont un statut mythique aux États-Unis, ils ont aussi légué un héritage au monde en créant d'un seul mouvement la première république moderne et la théorie la soutenant. Déjà à l'époque, l'importance de cette rencontre de l'été 1787 ne passa pas inaperçue et Benjamin Franklin en parle comme d'«un système politique si nouveau, si

complexe, si bien articulé, qu'on n'en finirait pas d'écrire sur elle [la République américaine]² ».

Cet essai s'inscrit dans ce mouvement d'écriture, et le fera en trois temps. Premièrement, le contexte du travail constitutionnel de 1787 sera exposé afin de démontrer l'importance du concept de républicanisme en son sein ; afin d'assurer que ce contexte est réellement pertinent à l'étude en cours. Deuxièmement, seront exposées la forme classique de la république et les transformations l'affectant dans l'Amérique du XVIII^e siècle. Troisièmement, seront décortiquées les caractéristiques fondamentales de cette nouvelle théorie du républicanisme, proprement moderne, toujours par le biais des institutions américaines, les premières à l'incarner positivement.

1. Les caractéristiques de la constitution de 1787

1.1 Les institutions centrales comme compromis

L'été de 1787, à Philadelphie, fut le cadre d'un bouillonnement intellectuel intense entre les délégués des États. Si l'esprit du temps était à la création de nouvelles institutions pour le pouvoir central de la jeune association des anciennes colonies anglaise d'Amérique, il n'y avait pas de programme unique sur les réformes à effectuer. On dit souvent, suivant Tocqueville, que les Américains n'ont pas eu à renverser d'aristocratie, contrairement aux Français. Par contre, une fois les quelques obstacles levés, les Américains se sont heurtés à un problème de taille : que sera la liberté politique et comment s'incarnera-t-elle³ ? Cette question proprement philosophique ne pouvait être totalement écartée puisque les constituants évoluaient avec peu de précédents pertinents qui auraient pu être appliqués sans travail réflexif. D'un côté, le modèle anglais, quoiqu'admiré en Europe continentale par de nombreux philosophes, avait été rejeté quinze ans plus tôt lors de la Guerre d'indépendance. D'un autre côté, l'Antiquité (surtout romaine) faisait rêver, mais ses paradigmes ne correspondaient déjà plus à la situation moderne.

Les commentateurs politiques se plaisent à opposer les deux visions dominantes de ces rencontres en les associant à deux hommes, Hamilton et Jefferson, et à faire de la constitution américaine un

compromis entre ces deux pôles. D'une part, Hamilton, associé au Nord commerçant et industriel, voyant une homogénéité culturelle des États et une faiblesse du pouvoir exécutif, proposait un gouvernement central fort et un renforcement du rôle des élites, se méfiant des masses⁴. D'autre part, Jefferson, bien qu'absent des débats en tant qu'ambassadeur en France, est associé aux intérêts des propriétaires du Sud et de l'Ouest. Ceux-ci, bien qu'ouverts à la modification des Articles de la Confédération, insistaient sur une prudence dans les modifications, afin de protéger la liberté, la démocratie, les États et l'action locale, par crainte des exactions d'un gouvernement fort⁵. On présente par la suite le compromis en question, soit la présence de deux chambres, l'une plus démocratique, par le suffrage populaire, l'autre modératrice et fédérale, par la nomination des États. De surcroît, l'exécutif n'est pas nommé par la chambre par souci d'indépendance (et conformément à la doctrine de séparation des pouvoirs), mais un collège électoral le protège de l'égarement populaire. Le président aura de nombreux moyens, mais il ne sera pas en poste à vie et le Congrès pourra briser son veto avec une majorité qualifiée des deux tiers des membres de chaque chambre.

1.2 Au-delà de ce dualisme

Cette petite histoire n'est pas sans fondement et les institutions portent bien la marque de ces deux courants. Ces derniers ne peuvent, de toute manière, être niés. Ils se répercuteront dans le premier système de partis, dans l'opposition initiale entre le parti fédéraliste et le parti démocrate-républicain. Cela dit, il s'agit malgré tout d'une simplification, qui fait abstraction de l'opposition fondamentale, à Philadelphie, entre petits et grands États⁶, ainsi que de la rivalité électoraliste – dont l'exemple bien connu de la délégation de New York, formé par Hamilton d'une part et les partisans de son ennemi local, le gouverneur Clinton, d'autre part. Mais surtout, abstraction est faite des principes structurant ces deux courants, comme s'ils n'étaient pas eux-mêmes les résultats d'une réflexion autour de principes philosophiques.

Une tentative de dépasser cette compréhension canonique de la Constitution fut introduite en 1913 par Charles Austin Beard,

pour qui il importe avant tout de constater comment les constituants formaient un bloc monolithique, tous blancs, dans la quarantaine, riches, soucieux de la propriété privée et du remboursement de la dette dont ils sont, bien souvent, les créanciers⁷. Cette interprétation ne commet heureusement pas l'impair de réduire tous les débats à l'intérêt économique, et veut surtout mettre en lumière une influence dans le résultat⁸. Ainsi, si les constituants n'étaient animés que par le principe économique, comment expliquer que les institutions conservent une forme de démocratie? À cette question, il est possible de répondre naïvement que cette démocratie est relative et que le fait que ces constituants ne s'élèvent pas eux-mêmes en une oligarchie financière (ce qui serait l'aboutissement logique de leurs intérêts socio-économiques) n'est qu'accidentel, alors qu'il ne serait pas possible d'en obtenir la ratification nécessaire sans cacher un peu leur intérêt. Si j'utilise ici « naïvement », c'est qu'il devient dans ce cadre inexplicable que les constituants aient passé tant de mois à débattre, lors de l'été 1787 comme dans le processus de ratification en découlant.

Cette détermination écartée, on peut supposer que ce n'est pas uniquement dans l'intérêt économique des constituants qu'il faut chercher l'origine des institutions, mais bien dans leurs conceptions philosophiques. À ce titre, l'historien peut observer que les positions philosophiques des constituants, pourtant minoritaires par leurs intérêts, sont assez bien ancrées dans la population américaine en général – les constituants ayant une avance dans la *formulation* de ce qui est une *compréhension générale* (car issue de l'expérience de la Confédération) de ce qui importera dans une république moderne.

1.3 Les quatre piliers de la Constitution américaine

Si jusqu'à présent les développements ont démontré l'importance du contenu philosophique dans la constitution américaine, ce contenu n'a pas été exposé. Dans son manuel sur les institutions américaines, Claude Corbo identifie quatre piliers objectifs de la Constitution de 1787 : la doctrine de la suprématie de la constitution, le républicanisme, le fédéralisme et le libéralisme⁹. Ces quatre éléments correspondent assez bien aux intentions philosophiques évoquées précédemment.

Cet essai ayant pour but de cerner l'évolution du républicanisme en particulier, une simple esquisse des autres éléments sera tout de même fournie afin de démontrer l'ancrage de celui-ci dans le mouvement intellectuel global qui porte 1787.

Tout d'abord, le libéralisme est manifeste dans la séparation des pouvoirs, le souci de protéger les citoyens du gouvernement et, surtout, dans la préférence pour un parcours législatif semé d'embûches, afin de limiter le nombre de lois en raison d'un préjugé favorable à l'action libre et autorégulatrice de la société. Quoique donnée importante de la modernité, ce libéralisme est déjà caractéristique de la société anglaise ; les thèses de l'encadrement de l'action de l'État dans la société sont issues de l'École écossaise (Smith, Mandeville), et l'Angleterre dispose d'un *Bill of Rights* et d'une monarchie limitée par contrat depuis 1689. À ce titre, les commentateurs affirment habituellement que les colons américains ont conservé leur bagage philosophico-institutionnel anglais, plutôt que de le créer. Cela étant, le libéralisme anglais participera à la transformation du républicanisme en Amérique et non ailleurs, et à ce titre, il en sera question plus loin.

De son côté, la doctrine de la suprématie de la constitution semble sans contredit une innovation. Ainsi, on remarque que les régimes démocratiques antiques excluaient cette idée. Le malheur de la très démocratique Athènes – par ailleurs ignorée par les constituants de 1787, en faveur de la République romaine – était dû pour certains à l'absence d'une loi fondamentale ; le peuple réuni en assemblée pouvait à chaque instant renverser toutes structures positives. Même si ce pilier semble plus technique que philosophique, il sera démontré dans la troisième section de cet essai que la suprématie de la constitution permet d'accomplir le projet républicain par la Cour suprême, qui en hérite dans la dynamique des contre-pouvoirs.

Finalement, le fédéralisme, défini comme la division de la souveraineté d'un seul État en plusieurs paliers, est un apport théorique qui connaîtra un vaste succès, comme le témoigne le nombre de pays l'ayant adopté aujourd'hui. Il importe, pour comprendre son importance, de ne pas mélanger fédéralisme et décentralisation. La décentralisation est une stratégie d'optimisation, qui fait qu'un État

unitaire délègue une activité à une structure locale, où l'information, l'expertise ou la rapidité d'intervention est plus grande¹⁰. Malgré ce transfert, la souveraineté comme la responsabilité dernière demeurent au gouvernement central. De manière parallèle, la Confédération américaine tendait à centraliser des activités sans transférer la souveraineté au Congrès continental.

À l'inverse, une fédération est un choix structurel ; quand un État unitaire ne peut être implanté, quand un ou plusieurs groupes se reconnaissent comme nation en soi, comme substrat d'une part de la souveraineté totale¹¹. Il en allait ainsi des débuts de la République américaine, dans laquelle les individus se reconnaissaient avant tout comme Virginien, Pennsylvanien, etc. Cela dit, Edward L. Rubin a observé, avec plusieurs, que grâce à un « sens de l'unité nationale¹² », à la dilution de l'attachement à l'État, à la fin de la polarisation Nord-Sud sur l'esclavage au XIX^e siècle, puis des mesures d'apartheid jusque dans les années 1960¹³, les Américains n'ont plus le besoin d'une structure fédérale et qu'elle demeure avant tout comme un « Puppy federalism », soutenu par l'attachement à l'histoire et aux Pères fondateurs. Selon cet argument, 1787 a légué au monde un système d'organisation utile à une réalité qui n'est pas celle des États-Unis actuels, et au fond – en incorporant l'idée actuelle d'organiser la souveraineté autour de la nation comme communauté de culture et de langue –, une réalité qui ne fut jamais entièrement celle des États-Unis.

Cela dit, le fédéralisme n'est pas étranger au républicanisme. Aux yeux des constituants, il serait même concomitant. Ainsi, le fédéralisme implique la souveraineté populaire, car si un autocrate prend seul les décisions, le second palier n'est qu'une structure vide – comme le prouve l'exemple du « fédéralisme » de l'URSS¹⁴. À ce titre, alors que le fédéralisme implique le caractère républicain, mais qu'une république peut ne pas être fédérale, les constituants ont pu apprécier la sécurité que représente le fédéralisme, pour garantir le républicanisme contre l'émergence d'une tyrannie, comme l'était le Parlement britannique, à leurs yeux.

Cette souveraineté est telle, déclarera Dickinson, l'un des plus brillants partisans du fédéralisme, que nul ne peut l'incarner ;

qu'elle ne réside dans aucun organe, fut-ce la législature ; que les États ne sauraient donc en être dépossédés par le gouvernement fédéral puisqu'ils ne l'ont jamais détenue et que ce dernier ne peut davantage se l'approprier¹⁵.

2. La transformation de la conception républicaine

Le temps des détours terminé, attardons-nous au concept même de républicanisme. Ainsi, alors que les institutions et les principes de 1787 ont été, au moins en partie, associés à ce dernier, aucune définition de celui-ci n'a encore été proposée. Cette incohérence correspond pourtant à la réalité historique, alors que dès 1776, jusqu'en 1787, la république était sur toutes les lèvres sans que personne n'arrive à formuler ce qu'elle est ! La difficulté théorique résidera, nous le verrons pleinement, dans le fait qu'à cette époque, le républicanisme est en flottement après avoir rompu avec son sens antique, qui inspirait Machiavel et la Renaissance, sans être complètement réévalué de manière moderne, par la rencontre du libéralisme politique et du primat de l'individu.

2.1 Une tradition classique utopique

Si une république au sens strict n'est qu'une organisation sans monarchie, ses ramifications s'étendent à la conception de l'organisation civique et du caractère fondamental de l'humain. Le républicanisme classique, né dans la République romaine et entretenu par l'humanisme de la Renaissance se base ainsi sur la dialectique de deux concepts, la vertu et la corruption. La vertu renvoie dans ce contexte à l'activité publique ayant comme fin le bien de la communauté, les penseurs républicains y voyant le pilier essentiel d'une organisation sans royauté ou tyrannie – dans laquelle adviennent des dérives favorisées par la corruption des citoyens, qui deviennent périodiquement indifférents à la communauté¹⁶. Ce système serait donc toujours au bord du gouffre. Dès lors, cette déception envers le corps citoyen, par rapport à un *idéal régulateur* inatteignable, pousse ses théoriciens à poser le pronostic de la corruption inévitable de la république. C'est pourquoi, pour instaurer une telle organisation, la pensée classique insiste sur une taille très réduite – souvent une seule

ville, alors que Rome avait perdu sa liberté en devenant empire –, une homogénéité de la population, une égalité des conditions matérielles et une éducation civique et patriotique suscitant la vertu.

Cette première conception impliquant le total assujettissement de l'individu à la communauté et à la majorité est initialement en opposition avec le libéralisme, qui, lui, libère la sphère sociale de l'impératif de production du seul bien commun, et fait émerger une sphère d'action privée pour l'individu. Au XVIII^e siècle, le libéralisme a déjà commencé à métisser le républicanisme, entre autres par l'idée d'un régime de lois et de pouvoirs codifiés. Ainsi, si Montesquieu parle encore de la vertu comme la base d'une république, il ajoute également que l'Angleterre d'après 1689, une *monarchie* où il n'observe ni la vertu ni le bien commun, est une « sorte de république¹⁷ ». Il faut donc comprendre que les Américains de 1776 ont entre les mains un concept confus, ralliant les exigences utopiques de la vertu et du bien commun, comme celles plus concrètes d'un contrat social et de lois égales pour tous. Selon Dick Howard, les premiers temps de la Confédération voient dès lors le républicanisme passer d'une théorie politique à une idéologie¹⁸ : à mesure qu'il perd son contenu concret (devenu contradictoire), il devient plus populaire et gagne un aspect moral. Ainsi, le concept, à cette période, ne concerne plus « telle forme d'organisation », mais bien « l'organisation bonne ».

2.2 La Confédération ; l'expérience de l'absence de vertu

Le flottement idéologique du caractère républicain s'observe en maints endroits. Ainsi, en sortant de la lutte contre l'Angleterre, les Américains héritent d'un préjugé très défavorable envers un gouvernement fort. Se drapant de la bannière républicaine, Jefferson théorise donc l'exécutif comme un simple *administrateur* sans pouvoir, soumis à l'assemblée. Ce terme connaîtra un vaste retentissement ; par exemple, les Américains d'aujourd'hui n'utilisent pas l'expression, pourtant adéquate à leur réalité, de « gouvernement Bush », mais bien d' « administration Bush¹⁹ ». On peut par contre affirmer que ce principe de limitation du gouvernement correspond plus au libéralisme qu'au républicanisme, alors que la liberté que l'on cherche à protéger ici est celle de l'individu – par exemple du commerçant frileux du

retour d'un exécutif taxant les produits fortement –, non celle du citoyen. De la même manière, la *Déclaration des droits de l'homme de la Virginie* passe pour un moment républicain tout en contenant avant tout des droits privés qui lui sont opposés, comme la liberté de conscience²⁰.

Ce sera au final la Pennsylvanie qui appliquera réellement le républicanisme classique dans sa constitution; constitution qui offrira dès lors une alternative positive à cette dichotomie entre les discours et la réalité. La constitution de cet État, unique dans toutes les anciennes colonies, pose un monocaméralisme très démocratique, un ordre dans lequel tout citoyen peut venir voter aux débats en chambre; comme par un désaveu de la représentation. De plus, une période d'intervalle proscrit le renouvellement d'un poste à tout individu. Finalement, tout législateur doit signifier à la population les justifications (par le bien commun) de ses lois, dont le vote est reporté à la prochaine séance, afin de laisser le peuple réfléchir et venir débattre²¹. On peut dès lors s'imaginer la pusillanimité de l'activité législative, l'assemblée adoptant des lois sur tous les sujets et les renversant le lendemain, au gré de la mobilisation de tels groupes d'intéressés. Cet épisode fut marquant pour les constituants de 1787 et l'évolution de la théorie politique. Le pari reposant sur la vertu du peuple et son inclinaison vers le bien commun se révèle non seulement un désastre (une situation qu'un républicain pessimiste peut accepter) mais surtout un désastre plus grand que celui des États moins républicains; une différence de succès que le républicanisme classique ne peut expliquer par la vertu, qui manque également partout.

2.3 *Penser la république sans vertu*

L'incohérence consistant à utiliser des références républicaines dans le discours pour supporter des choix lockéens – comme par exemple insister sur la vertu tout en refusant de se lancer dans la promotion de la vertu publique par un monopole étatique dans l'éducation, les arts et la religion – témoigne du passage, selon la formulation de John Pocock, à *un autre paradigme républicain*, au cours des années 1780²². Ce nouveau paradigme permettant

une réconciliation du vécu et de la théorie, le retour à un concept cohérent après sa chute dans l'idéologie, sera celui de l'abandon de la vertu. Comme le témoigne l'étude de l'occurrence des termes « vertu » et « corruption » dans les notes de Madison, à Philadelphie : « the relevant provisions in the Constitution are *institutional* and *procedural* in nature, and to a great extent reflect the delegates' efforts to *insulate the new government from the corruption* exemplified by contemporary politics in England, *rather than to promote virtue*²³ ». Ce changement de paradigme restructurera le républicanisme sur des bases non contradictoires : il sera encore la tentative de conserver des institutions populaires et libres, mais il s'instaurera par la création d'*institutions*, dans l'idée que le peuple seul ne peut porter cette tâche à son bien.

3. Une nouvelle théorie politique : la république moderne

De cette nouvelle conception républicaine moderne, il est possible de faire une clé de lecture pour comprendre la constitution de 1787 au-delà de l'opposition entre hamiltoniens et jeffersoniens. Il faut ainsi concevoir la volonté derrière l'élaboration d'institutions remparts comme étant non pas dirigée contre le peuple, par intérêt de classe, mais bien contre l'inévitable dégénérescence, contre laquelle le peuple ne peut simplement rien. Cette interprétation a aussi l'avantage de correspondre à la vision que les constituants avaient de leur propre mission, comme le prouve le fait que les notes de Madison attribuent le terme « corruption » plus de 54 fois à 15 délégués²⁴ !

3.1 La république sans res publica

En abandonnant le concept de vertu, les constituants semblent abandonner également celui de bien commun. Plus exactement, par l'observation pragmatique que l'humain cherche son intérêt, il devient quelque peu utopique de parler d'une *res publica*, d'une chose publique unitaire pour tous. Cela dit, l'abandon de l'idée de citoyens vertueux n'amène pas pour autant à se résoudre à l'anarchie. Ainsi, les constituants eux-mêmes disent travailler, selon une formule attribuée à Solon, pour réaliser non pas le meilleur système, mais bien un ordre

acceptable à leurs concitoyens²⁵. Dès lors, apparaît un nouveau bien commun, qui émerge non pas spontanément et universellement, par le caractère vertueux, mais bien comme le résultat du débat politique, comme un intérêt forgé dans le creuset des intérêts d'une société pluraliste²⁶.

Avec ce nouveau concept politique, en remplacement d'un concept relégué au domaine moral, il devient possible de structurer les institutions pour que s'y déploient les intérêts, qui étaient cachés précédemment – le tout dans un débat pacifique et équitable. À ce titre, l'indépendance du judiciaire, comme troisième pouvoir, est une garantie essentielle que la dynamique des intérêts ne dépassera pas les limites raisonnables, afin que celle-ci ne devienne pas elle-même une source de corruption. À ce propos, l'expérience de l'intervention démesurée du législatif en Pennsylvanie a conforté les constituants dans leur idée de limiter l'assemblée en plus du gouvernement, ce que la théorie républicaine précédente, aveugle aux excès d'une assemblée citoyenne, avait ignoré²⁷.

D'autres principes républicains ont également pu être retravaillés, à la lumière du nouveau républicanisme centré sur la corruption. Ainsi, le dogme absolu des termes très courts a été déconstruit par les constituants qui n'y virent qu'un bien relatif, un outil à conserver dans la première chambre, mais non dans la deuxième et dans la présidence, alors que des termes plus longs ont aussi certains avantages, dont la mise en cause plus aisée en ce qui a trait à la responsabilité²⁸. Un autre principe classique qui a subi cette révision pragmatique fut celui de la multiplication des exécutants. Ainsi, Hamilton théorisa, dans le *Federalist paper no. 70*, que l'unification de l'exécutif (collégial dans la Cité de la Renaissance) en un individu permet plus efficacement l'imputabilité, encore une fois dans l'optique de prévenir la dégénérescence de la république²⁹.

En ce qui a trait aux structures directement élaborées par les constituants, on remarque que les nombreux contrepoids, plutôt que de miser sur la bonté d'un élément, s'articulent avant tout sur la prévention de tous les maux possibles et imaginables. Ainsi, si certains supportaient l'élection du président par l'assemblée, cette idée fut rejetée, car même avec un palier législatif bien structuré,

rien ne garantit qu'une vertu s'y trouve et que le choix du président n'y sera pas intéressé³⁰. On peut aisément imaginer que les élus ne choisiraient pas le meilleur candidat, ni même celui que la majorité préfère, mais bien, en tant que membres d'un palier concurrent, le plus malléable ou effacé de ceux-ci³¹. De la même manière, alors qu'il fut jugé important de pouvoir déclencher des mesures « d'impeachment » contre le président, la Cour Suprême n'obtint pas ce pouvoir ; car même cette structure hautement révéérée pourrait, du fait de son petit nombre, ourdir une cabale illégitime³². Dans ce cas de figure, c'est une majorité qualifiée du Congrès qui fut choisie, du fait d'une crainte de la corruption qui n'épargne personne, même les gardiens de la Constitution.

3.2 La république comme recherche du pluralisme

Comme ce fut mentionné plus tôt, le républicanisme classique insiste sur l'homogénéité des citoyens, afin d'éviter l'apparition d'intérêts particuliers. Bien que cela puisse surprendre aujourd'hui, alors qu'est accepté le principe irréductible de l'action selon l'intérêt privé, ce n'est qu'au cours des moments sombres de la Confédération que les Américains ont compris que même leurs petits États étaient déjà divisés³³. À ce titre, Thomas Paine, ardent défenseur du monocalisme et de l'expression du peuple en 1776 (dans son pamphlet *Common Sense*), fit plus tard son *mea culpa*, reconnaissant l'existence des factions et la nécessité d'user des institutions pour y remédier³⁴. Mais pourquoi Thomas Paine, connu comme figure radicale, mêlé à la Révolution française par la suite, ne propose-t-il pas de réduire ces factions, ne serait-ce qu'au niveau des États ? Publius, auteur fictif des *Federalist paper*, apporte la réponse par l'idée que l'élimination des causes de ces factions d'intérêts nécessite l'élimination de la liberté ou la volonté terrifiante de forger des hommes neutres aux passions et besoins identiques et contrôlés. La seule possibilité alternative est donc bel et bien celle choisie par les constituants, soit de restreindre les effets des factions par la république³⁵.

Madison s'est personnellement dévoué à cette question de la limitation de ces factions qui avaient miné les États. Il part du

principe que, tout comme une monarchie limitée est préférable à une monarchie absolue, la majorité devrait être limitée dans la République américaine. En passant du concept de faction à celui de majorité, Madison annonce déjà le remède. Sa solution sera d'étendre la république, afin que la multitude de populations si diverses ne voit jamais l'émergence d'une faction majoritaire qui puisse faire passer ses seuls intérêts comme le bien commun de la république³⁶. S'opère donc à nouveau un renversement dans le catalogue de mesures propres à faire durer la république. Dans ce cas-ci, cette idée a en plus le mérite de satisfaire les partisans d'une extension vers l'Ouest, partisans déjà nombreux en 1787³⁷, et d'élargir l'appui à la Constitution.

3.3 La survivance du républicanisme classique

Cette nouvelle théorie dite *fédéraliste* n'était pas pour autant hégémonique, et la compréhension précédente du républicanisme réapparaîtra sans cesse dans les débats. Ainsi, plusieurs orateurs ont souligné qu'un gouvernement sur un espace aussi étendu que les treize colonies de l'époque ne pourrait maintenir les conditions d'un peuple homogène et égal³⁸. Par contre, ils n'arrivèrent pas à reprendre possession du débat, en faveur des États, alors qu'ils observaient et dénonçaient déjà, nous l'avons évoqué, une inégalité et une hétérogénéité croissantes à ce niveau. On peut donc observer que la position antifédéraliste fut rejetée dans la critique utopique, ne pouvant réellement justifier une option comme la Confédération précédente. Cette incapacité de produire un contenu positif fut bien sûr à l'avantage de la position fédéraliste, qui en plus de ses théoriciens, pouvait dès lors recueillir l'appui des personnes pragmatiques soucieuses d'améliorations concrètes.

D'autre part, les plus démocrates voyaient dans la structure de 1787 une trahison, un coup de l'élite pour retirer au peuple son pouvoir. En effet, le type honni par les constituants était l'exemple historique de l'Assemblée d'Athènes, les principes animant le *Contrat social* de Rousseau, le vécu récent de la Pennsylvanie. Par contre, il est faux de croire que les constituants et leur crainte, parfois maladroite, du peuple, changeaient quelque chose à la souveraineté populaire. En

effet, si le peuple ne possède aucun pouvoir directement, c'est parce que l'idée d'un peuple recueillant le pouvoir comme dans le *Contrat Social* de Rousseau néglige justement la réalité de son hétérogénéité. La Constitution ne voit pas un peuple *incompétent*, mais bien un peuple *divisé* qui ne peut agir comme un tout avec en tête la chose publique³⁹. Dès lors, le phénomène de la représentation prend bel et bien son essor par cette nouvelle théorie basée sur l'absence d'une *res publica* concrète. Cela dit, la représentation associée au nouveau républicanisme demeure tout de même conforme à la souveraineté du peuple, car le peuple choisit – et même révoque, dans certains cas – ses élus.

3.4 La république contre la mixité de la souveraineté

Le dernier développement a confirmé l'existence fondamentale de la souveraineté populaire dans le républicanisme, même après son rejet d'un cadre strictement démocratique. Pourtant, bien des commentateurs font encore l'erreur de l'ignorer et, selon la théorie aristotélicienne ou selon celle de Montesquieu, passent à côté de ce trait de la Constitution de 1787 pour en faire un « régime mixte ». En effet, Aristote avait posé trois types de régimes – d'un seul, de quelques-uns et de la majorité – tout en suggérant que le meilleur régime combinerait les trois pour rallier l'énergie, la sagesse et la justesse de la visée, vertus associées respectivement à chaque groupe⁴⁰.

Se basant sur un tel schéma, l'Angleterre de 1689 a voulu donner une branche à chacun de ces groupes, soient la Couronne, la Chambre des Lords et la Chambre des Communes⁴¹. Voyant une similarité de structure, plusieurs théoriciens ont dit la même chose de la Présidence, du Sénat et de la Chambre des représentants. Pourtant, les apparences sont trompeuses ; ces trois institutions dépendent, aux États-Unis, de la même souveraineté populaire. Les intérêts de tous interviennent donc à tous les niveaux, la Chambre des représentants ne lancera pas de projets plus populistes que le Sénat et vice-versa. Les *Federalist papers* ont d'ailleurs repéré très tôt cette mésinterprétation possible de leur république et ont réaffirmé l'idée qu'un régime mixte transgresse son principe, qui veut que les caractères comme l'énergie

et la sagesse interviennent dans ses institutions, mais sans accorder à une classe sociale le monopole, la souveraineté sur un pouvoir⁴².

Conclusion

Les développements précédents ont permis à la fois de démontrer l'évolution possible d'un contenu théorique par la réflexion et l'expérience particulière d'une société, et d'illustrer le trajet particulier du concept républicain au sein de la pensée américaine. Ce républicanisme renouvelé et métissé sur plusieurs points annonce déjà dans sa formulation le cadre qui recevra des débats poussés comme ceux de la représentation, du bien commun et du pluralisme. Mais, ce n'est pas tout, il peut aussi être vu comme un objet de connaissance fascinant en soi : comme un héritage humaniste éminemment utopiste et rationnel réconcilié avec la réalité anthropologique et sensible, comme l'exemple d'un concept normatif ayant intégré la rencontre de la philosophie et des sciences humaines. En tant que génératrices de ce concept, les institutions américaines atteignent donc un statut universel et un rôle fondateur dans la modernité politique. Et ce, bien au-delà des révolutionnaires français du XVIII^e siècle, qui seront justement incapables de résoudre la différence entre la théorie et la pratique, sinon par la destruction de la pratique, dans la négation du réel par l'idée, par la guillotine.

Cela dit, ce concept novateur n'a pas atteint pour autant de stabilité parfaite et il existe aujourd'hui un large mouvement d'idée pour réactiver le républicanisme dans ses aspects classiques plus utopistes et participatifs. Ironiquement, un admirateur de la synthèse républicaine-libérale de 1787 peut maintenant relire Machiavel et le républicanisme antique à la recherche de correctifs à un ordre trop libéral. Dès lors, on peut écouter Jefferson lorsqu'il observe la vétusté d'« almost everything written before on the structure of government [... which] relieves our regret, if the political writings of Aristotle, or of any other ancient, have been lost or are unfaithfully rendered or explained to us⁴³ ». Cependant, nous continuerons malgré tout la lecture de ces théoriciens de ce concept d'un autre temps avec nos besoins présents.

1. Cornelius Castoriadis, *Sur le politique de Platon*, Paris, Seuil, 1999, p. 39-40.
2. Claude Lefort, « Introduction », dans Gordon S. Wood, *La création de la république américaine*, Paris, Belin, 1991, p. 23.
3. *Ibid.*, p. 7.
4. Claude Corbo, *Les Etats-Unis d'Amérique; Les institutions politiques*, Tome II, Québec, Septentrion, 2004, p. 32.
5. *Ibid.*, p. 33.
6. Cette division tend à être ignorée aujourd'hui, alors que la Guerre de Sécession et l'enjeu de l'esclavage ont si vite et si durablement polarisé l'opposition sur l'axe Nord-Sud. Par contre, le plan du New-Jersey en est la preuve, des questions relatives à la taille, comme l'idée d'un vote par États au Congrès, ont été très importantes en 1787.
7. Claude Corbo, *op. cit.*, p. 34.
8. Le titre anglais de cette thèse commence par « An economic interpretation », ou le « An » renvoie à une interprétation parmi d'autres. Cela, à l'opposé d'une thèse qui commencerait par « The » ; distinction qui manque par exemple à la critique de Forrest McDonald, *We The People: The Economic Origins of the Constitution*, University of Chicago Press, 1965.
9. Claude Corbo, *op. cit.*, p. 39.
10. Edward L. Rubin, « Puppy Federalism and the Blessings of America », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 574, The Supreme Court's Federalism: Real or Imagined?, Mars 2001, p. 39.
11. *Ibid.*, p. 40.
12. *Ibid.*, p. 37-38.
13. *Ibid.*, p. 44-45.
14. Ramesh D. Dikshit, « Geography and Federalism », dans *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 61, no. 1, Mars 1971, p. 105.
15. Claude Lefort, *Op. Cit.*, p. 19.
16. James D. Savage, « Corruption and Virtue at the Constitutional Convention », dans *The Journal of Politics*, vol. 56, no. 1, Février 1994, p. 174.
17. Sharon Krause, « The Spirit of Separate Powers in Montesquieu », dans *The Review of Politics*, vol. 62, no. 2, Printemps 2000, p. 237.
18. Dick Howard, *Aux Origines de la pensée politique américaine*, Paris, Buchet/Chastel, 2004, p. 173.

19. *Ibid.*, p. 174.
20. *Ibid.*, p. 190.
21. *Ibid.*, p. 197.
22. James D. Savage, *op. cit.*, p. 176.
23. *Idem.* Mes italiques.
24. *Ibid.*, p. 177.
25. Dick Howard, *op. cit.*, p. 243.
26. *Idem.*
27. *Ibid.*, p. 246.
28. Paul Peterson, «The Meaning of Republicanism in *The Federalist*», dans *Publius*, vol. 9, no. 2, Republicanism, Representation, and Consent: Views of the Founding Era. Printemps 1979, p. 48-49.
29. *Ibid.*, p. 50.
30. James D. Savage, *op. cit.*, p. 178.
31. Une idée que l'expérience de la Troisième République française pourrait corroborer.
32. *Ibid.*, p. 179.
33. Dick Howard, *op. cit.*, p. 254.
34. *Ibid.*, p. 255.
35. *Ibid.*, p. 348-349.
36. *Ibid.*, p. 277.
37. Reginald Horsman, «The dimension of an 'Empire for liberty': expansion and republicanism, 1775-1825», dans *Journal of the Early Republic*, vol. 9, Printemps 1989, p. 2.
38. Claude Lefort, *op. cit.*, p. 16.
39. *Ibid.*, p. 20.
40. Paul Peterson, *op. cit.*, p. 58.
41. *Ibid.*, p. 63.
42. *Ibid.*, p. 65.
43. Jefferson dans *ibid.*, p. 72.